



Chambre de Métiers
et de l'Artisanat

Rhône

DROIT DU TRAVAIL

GERER ET SUIVRE VOS CONTRATS DE TRAVAIL

Objectif	<ul style="list-style-type: none">Acquérir les connaissances de base nécessaires à l'application du droit du travail dans l'entreprise. Connaître les erreurs à ne pas commettre. Développer les bons réflexes face aux différentes situations rencontrées au moment de l'embauche. Valider ses pratiques.
Public visé	<ul style="list-style-type: none">Artisan, conjoint, ou salarié en charge des ressources humaines de l'entreprise.
Pré-requis	<ul style="list-style-type: none">Aucun.
Programme	<ul style="list-style-type: none">Les durées de travail de travail<ul style="list-style-type: none">Durée légale, durées maximales, heures supplémentairesRepos et jours fériésTravail de nuitTravail à temps partielLa suspension du contrat de travail<ul style="list-style-type: none">Maladie et accidentCongés payés et autres congésLa modification du contrat de travail<ul style="list-style-type: none">Distinction entre la modification du contrat de travail et la modification des conditions de travailProcédures de modification du contrat de travailLe pouvoir disciplinaire de l'employeur<ul style="list-style-type: none">Qualification des différentes fautesLes sanctionsLa procédure disciplinaire
Méthode pédagogique	<ul style="list-style-type: none">Etude de cas permettant d'envisager l'ensemble des situationsPowerpointRemise de documentations
Déroulement	<ul style="list-style-type: none">Durée : 1 jour (7 heures)Lieu : Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Rhône 58, Avenue Maréchal Foch (Métro Foch) - 69006 LYON
Coût	<ul style="list-style-type: none">TNS : 28 € (déductible de vos charges + crédit d'impôts)Salarié : 105 € (Prise en charge à faire auprès de votre OPCA)
Renseignements	<ul style="list-style-type: none">Valérie Dumortier : 04 72 43 43 54Courriel : v.dumortier@cma-lyon.fr

MANAGER